

Décret n° 2000-220 du 1er Septembre 2000  
portant nomination à la direction générale de l'emploi  
et des ressources humaines

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu le décret n°98-125 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'emploi et des ressources humaines ;  
Vu le décret n° 98-126 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère du travail et de la sécurité sociale ;  
Vu le décret n°92-011 du 20 février 1992 portant modification au décret n°82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;  
Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

**Article premier.-** M. (Félicien) DIANGANA est nommé directeur des ressources humaines à la direction générale de l'emploi et des ressources humaines.

**Article 2.-** M. (Félicien) DIANGANA percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret, qui prend effet à compter de la prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 1er Septembre 2000

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre du travail et de  
la sécurité sociale

Dambert René NDOUANE

Le ministre de l'économie, des  
finances et du budget,

Mathias DZON